



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 septembre 2024

COMPTE-RENDU

Le **jeudi 05 septembre 2024 à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

Date de la convocation : Vendredi 30 août 2024

Madame Véronique DOITTAU procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le Quorum étant atteint, Madame Le Maire ouvre la séance à 20h05.

17 membres étaient présents

Elodie AUMONIER ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Alain GALY ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

02 membres absents ayant donné procuration

Jean-Luc FABRE a donné procuration à Bernard PROUST.
Solange HOLLARD a donné procuration à Mickaël NICOLAS.

Secrétaire de séance : Éric GINESTET

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2.ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/06/2024

3.CONSEIL MUNICIPAL

- a) Modification de la constitution des commissions municipales – *délibération 34/2024*

4.ADMINISTRATION GENERALE et FINANCES

- a) Mise à jour du tableau des emplois – *délibération 35/2024* ;
- b) Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique – *délibération 36/2024* ;
- c) Actualisation de l'attribution de jour d'ARTT – *délibération 37/2024* ;
- d) Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions ; de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – *délibération 38/2024* ;

- e) Décision modificative n°2 – *délibération 39/2024* ;

5. URBANISME

- a) Arrêt du projet PLUI-H - *délibération 40/2024* ;

6. VIE DE VILLAGE

- a) Dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2025 – *délibération 41/2024* ;
- b) Création du règlement intérieur de la salle plurivalente de l'école Thomas PESQUET de Mons – *délibération 42/2024* ;
- c) Convention de mise à disposition des salles communales – Association APE - *délibération 43/2024* ;
- d) Convention de mise à disposition des salles communales – Foyer rural - *délibération 44/2024* ;
- e) Convention de mise à disposition des salles communales – Tennis Club - *délibération 45/2024* ;
- f) Convention de mise à disposition des salles communales – Comité des fêtes - *délibération 46/2024* ;
- g) Convention de mise à disposition des salles communales – Minis Mons - *délibération 47/2024* ;
- h) Convention de mise à disposition des salles communales – A cœur joie - *délibération 48/2024* ;
- i) Convention de mise à disposition des salles communales – Léo Lagrange - *délibération 49/2024* ;
- j) Tarification de l'évènement Mons en scène - *délibération 50/2024* ;
- k) Convention de partenariat Toulouse Métropole/Mairie de Mons pour des actions culturelles - saison 2024/2025 - *délibération 51/2024* ;

7. ENVIRONNEMENT

- a) Demande de retrait de Toulouse Métropole du Syndicat du Bassin Hers Girou – *délibération 52/2024* ;
- b) Travaux du SDEHG concernant l'extinction de l'éclairage en milieu de nuit sur les rues liées aux axes routiers - *délibération 53/2024* ;
- c) Travaux du SDEHG concernant la création d'un comptage et la pose d'un coffret prises au-dessus du parking de la Mairie - *délibération 54/2024* ;

8. INFORMATIONS DIVERSES

- a) Travaux d'aménagement paysager et urbain ;
- b) Rentrée scolaire 2024-2025 ;
- c) Projet d'antenne-relais sur la commune de Mons.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Madame le Maire, Monsieur Éric GINESTET est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

VOTE : Unanimité

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/06/2024

VOTE : Unanimité (1 membre ne participe pas au vote et une abstention).

3. CONSEIL MUNICIPAL

b) Modification de la constitution des commissions municipales – délibération 34/2024

A la suite de la démission de Madame Malika BAREIL de ses fonctions de conseillère municipale, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur son remplacement au sein des commissions municipales dans lesquelles elle siégeait en qualité de conseillère municipale. Madame Dominique SERRES est proposée pour remplacer Madame Malika BAREIL au sein de ces commissions. Madame Dominique SERRES a manifesté son souhait de siéger dans les commissions suivantes : Vie de Village et Environnement.

VOTE : Unanimité

4. ADMINISTRATION GENERALE et FINANCES

a) Mise à jour du tableau des emplois – délibération 35/2024

Il est proposé au Conseil municipal **de supprimer** les postes suivants :

- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à 28h00 hebdomadaires (poste vacant suite à la réussite au concours de l'agent).
- Un emploi d'adjoint technique, à 35h00 hebdomadaires (poste vacant suite à l'avancement de grade de l'agent).
- Un emploi d'adjoint technique, à 23h08 hebdomadaires (poste vacant suite à l'avancement de grade de l'agent).

VOTE : Unanimité

b) Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique – délibération 36/2024

L'ouverture du nouveau bâtiment scolaire et l'organisation de l'année scolaire 2024-2025 rend nécessaire la modification de la durée hebdomadaire de travail du poste permanent d'agent de service polyvalent à temps non complet annualisé (31,07/35^{ème}), exercé en qualité d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service. Cette évolution horaire, supérieure à 10 % de la durée hebdomadaire de travail, entraîne une évolution horaire passant de 31h07 à 35h00 hebdomadaires.

VOTE : Unanimité

c) Actualisation de l'attribution de jour d'ARTT – délibération 37/2024

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires). Lorsque le cycle de travail hebdomadaire dépasse 35 heures, c'est-à-dire que la durée annuelle du travail dépasse 1607 heures, des jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) sont accordés afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures. Les services techniques de Mons sont déjà soumis à un cycle annuel sur 37h30 par semaine ouvrant droit à 15 jours de RTT par an soit 14 jours à poser, déduction faite de la journée de solidarité. Il est proposé au Conseil municipal de soumettre le Service Administratif de Mons à un cycle annuel sur 37h30 par semaine ouvrant droit à 15 jours de RTT par an soit 15 jours à poser, la journée de solidarité étant décomptée chaque jour selon arrêté individuel.

VOTE : Unanimité

d) Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions ; de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – délibération 38/2024

Le RIFSEEP, composant de la rémunération des agents de la commune, est en vigueur au sein de la collectivité. Le contrôle de légalité de la préfecture a souhaité que soit de nouveau actualisées les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP pour être conforme à la réglementation.

VOTE : Unanimité

e) Décision modificative n°2 – délibération 39/2024

Suite au refus de la Trésorerie de prendre en compte la Décision modificative n°1, le budget 2024 se retrouve en suréquilibre de 250 000 €. Pour régulariser la situation, le Conseil municipal doit approuver la suppression des écritures de la DM n°1 et approuver la suppression des articles 6751 et 6761 pour un montant global de 250 000 €.

De plus, suite à nos nouveaux besoins en investissement sur les opérations n°26 (200 000 €) et n°37 (50 000 €), le Conseil municipal doit approuver de débiter et de créditer respectivement les articles 23 et 21 de 250 000 €.

Enfin, le Conseil municipal doit constater les nouveaux investissements en débitant les opérations 26 et 37.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de délibérer comme suit :

1- Annulation de la DM n°1

Section de fonctionnement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM n°2
Dépenses article 6751	0,00 €	514,47 €	514,47 €
Dépense article 6761	0,00 €	249 485,53 €	249 485,53 €
Dépenses article 023	392 459,99 €	- 250 000,00 €	142 459,99 €
Montant total de la section de fonctionnement	1 630 571,60 €	0,00 €	1 630 571,60 €

Section d'investissement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM n°2
Dépenses article 021	392 459,99 €	- 250 000,00 €	+ 142 459,99 €
Dépenses article 024	0,00 €	+ 250 000,00 €	250 000,00 €
Montant total de la section d'investissement	2 530 799,94 €	0,00 €	2 530 799,94 €

2- Suppression des articles 6751 et 6761 pour uniformiser les écritures avec la Trésorerie

Section de fonctionnement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM n°2
Dépenses article 6751	514,47 €	- 514,47 €	0,00 €
Dépense article 6761	249 485,53 €	-249 485,53 €	0,00 €
<u>Pour équilibre :</u> Dépenses article 023	142 459,99 €	250 000,00 €	392 459,99 €
Montant total de la section de fonctionnement	1 630 571,60 €	0,00 €	1 630 571,60 €

3- Constatation des nouveaux investissements

Section d'investissement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM n°2
Dépenses article 231 opération 026	1 520 605,30 €	+ 200 000,00 €	1 720 605,30 €
Dépenses article 231 opération 037	664 083,00 €	+ 50 000,00 €	714 083,00 €
<u>Pour équilibre :</u> Recettes article 021	142 459,99 €	+ 250 000,00 €	+ 392 459,99 €
Montant total de la section d'investissement	2 530 799,94 €	+ 250 000,00 €	2 780 799,94 €

VOTE : Unanimité

5. URBANISME

b) Arrêt du projet PLUI-H - délibération 40/2024

Par délibération en date du 10 février 2022, le Conseil de la Métropole a prescrit la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole. Le PLUi-H a été élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des élus et des techniciens des 37 communes membres de la Métropole. Le Conseil de la Métropole, dans sa séance en date du 20 juin 2024 a arrêté le projet de PLUi-H. Il est proposé au Conseil Municipal de Mons d'émettre un avis sur ce projet arrêté.

VOTE : Majorité (un Contre)

6. VIE DE VILLAGE

a) **Dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2025 – délibération 41/2024**

Les communes membres de Toulouse métropole délibèrent chaque année afin de désigner, sur le territoire de la métropole, les jours d'ouverture dominicale pour l'année à venir. Pour 2025 les jours proposés sont :

- Le 12 janvier, (premier dimanche des soldes d'hiver)
- Le 06 juillet (premier dimanche des soldes d'été)
- Le 30 novembre,
- Le 7 décembre,
- Le 14 décembre,
- Le 21 décembre,
- Le 28 décembre 2025.

VOTE : Majorité (un Contre)

b) **Création du règlement intérieur de la salle plurivalente de l'école Thomas PESQUET de Mons – délibération 42/2024**

Le nouveau bâtiment scolaire Thomas Pesquet de Mons possède une salle plurivalente destinée à des activités sportives, récréatives, éducatives et culturelles. Elle est mise à disposition de différents utilisateurs qui en font la demande. Afin que les mises à dispositions à ces catégories d'utilisateurs se déroulent dans des conditions optimales, le Conseil Municipal est invité à adopter le règlement intérieur de cette salle.

**PJ : Règlement intérieur de la salle plurivalente Honorine et Théophile Lassere de l'école
Thomas PESQUET de Mons**

VOTE : Unanimité

c) **Convention de mise à disposition des salles communales - délibération 43/2024 ; délibération 44/2024 ; délibération 45/2024 ; délibération 46/2024 ; délibération 47/2024 ; délibération 48/2024 ; délibération 49/2024**

La municipalité met à disposition des associations communales, à titre gracieux, plusieurs salles ainsi que des locaux de stockage de matériel. Ces mises à disposition doivent passer par l'établissement de conventions entre la municipalité et les associations afin de convenir des modalités d'utilisation des locaux concernés. Le Conseil municipal est invité à adopter les conventions de mises à disposition avec les associations suivantes : Association des parents d'élèves les p'tis Mons, le Foyer Rural, le Tennis Club, le Comité des fêtes, les Minis Mons et A Cœur joie, Léo Lagrange.

VOTE : Unanimité

i) Tarification de l'évènement Mons en scène - délibération 50/2024

La commission extra-municipale Culture organise sur la commune un évènement nommé « Mons en scène », sur le thème de la Danse, le 12 et le 13 octobre 2024. Plusieurs spectacles animeront ce week-end, le Conseil municipal est invité à valider les prix d'entrée suivants :

- Le spectacle enfants, interprété par la compagnie FILAOS, est au prix de 5€ par enfant et gratuit pour l'adulte qui l'accompagne.
- Les spectacles, interprétés par la compagnie Brigade Fantôme et la compagnie ALCALINE, sont au prix de 7€ par adulte pour les deux spectacles.

Les recettes seront encaissées, uniquement par chèque, par la régie « Utilisation du domaine public – Animations – Festivités – Culture » prévue à cet effet.

VOTE : Unanimité

j) Convention de partenariat Toulouse Métropole/Mairie de Mons pour des actions culturelles - saison 2024/2025 - délibération 51/2024

Toulouse Métropole propose aux communes membres qui la compose, un partenariat pour des actions culturelles auprès de l'ensemble des habitants de la métropole. La convention annexée à la présente délibération a pour objet la mise en œuvre à titre gracieux du dispositif TOPOPHONE dans le cadre de l'action *la musique au cœur de la ville - création instrumentale*, pour l'année 2024-2025, pour les jeunes de 9 ans à 12 ans. Le Conseil municipal est invité à approuver les termes de la Convention.

VOTE : Unanimité

7. ENVIRONNEMENT

a) Demande de retrait de Toulouse Métropole du Syndicat du Bassin Hers Girou – délibération 52/2024

La loi du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM notamment modifiée par la loi du 8 août 2016 dite loi de la Biodiversité, a instauré une nouvelle compétence obligatoire en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Conformément à ces textes, Toulouse Métropole est devenue membre du SBHG, au titre de la compétence GEMAPI, en représentation-substitutions de ses 22 communes membres situées sur le territoire du Bassin Versant Hers Girou à compter du 1er janvier 2018. Suite à de nombreux désaccord, le Conseil Métropolitain a décidé, conformément à l'article L5211-19 du CGCT, lors de sa séance du 20 janvier 2024, de se retirer du SBHG afin d'exercer la compétence GEMAPI sur son territoire. Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande de retrait.

VOTE : Unanimité

b) Travaux du SDEHG concernant l'extinction de l'éclairage en milieu de nuit sur les rues liées aux axes routiers - délibération 53/2024

Le SDEHG a réalisé une étude de reprogrammation des horloges astronomiques des quartiers suivants : Cde CANTALAUZE, P3 DE GAUDENS, CLOS DE PAMPARE 1 ET 2, P6 MARSALLE et P18 SOUBEIRAN.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupéré par le SDEHG)	206 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	522 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	580 €
<hr/>	
Total	1 308 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

VOTE : Unanimité

c) Travaux du SDEHG pour la création d'un comptage et pose d'un coffret prises sur le parking au-dessus de la Mairie- délibération 54/2024

Le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante pour la création d'un comptage et pose d'un coffret prises sur le parking au-dessus de la Mairie :

- Réalisation d'un branchement pour l'alimentation d'un coffret prise depuis un coffret d'émergence réseau existant.
- Fourniture, pose et raccordement d'un coffret de type CIBE pour comptage triphasé.
- Fourniture, pose et raccordement d'un coffret prises, à côté du coffret de branchement, équipé de 1 prise 32A en triphasé, 1 prise 32A en monophasé et 5 prises 16A en monophasé.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

➤ **2 BU 538**

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	1 569€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	796€
<hr/>	
Total	2 365€

➤ **2 BU 606**

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	485€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	1 234€
<i>(50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)</i>	

<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 372€
Total	3 091€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

VOTE : Unanimité

8. INFORMATIONS DIVERSES

a) Travaux d'aménagement paysager et urbain ;

La 1^{er} étape du projet de Cœur de village a été franchie avec la livraison de l'école pour la rentrée scolaire comme annoncé, dans les délais et dans les prix convenus au démarrage.

L'aménagement urbain est en cours de travaux et les différentes zones en lien direct avec le fonctionnement de l'école ont été également livrés pour la rentrée scolaire comme prévu (parvis piéton devant l'école et les 2 parkings utilisés principalement par les enseignants, le personnel école et les parents d'élèves).

Les aménagements se poursuivent en remontant vers la place du Languedoc en commençant par la plateforme pour l'aménagement paysager et la place du village. Ces travaux vont nécessiter le déménagement du marché à partir du 27 septembre pour une durée de 1,5 mois environ, et des perturbations pour les accès et places de stationnement sur la place du Languedoc. Ces travaux structurants doivent être terminés pour la fin d'année.

Le dernier volet de l'aménagement du Cœur de village concerne l'aménagement paysager dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Toponymy. Les négociations sont en cours avec les entreprises et la notification du marché est prévue pour la semaine 37. Les travaux débuteront courant Octobre pour se terminer en Mars. Pour mémoire ces travaux concernent les aménagements paysagers, les cheminements à l'intérieur de l'espace aménagé, l'installation des aires de jeux et du mobilier.

b) Rentrée scolaire 2024-2025 ;

La livraison de l'école a été faite dans les temps, et le déménagement des classes situées dans les préfabriqués s'est effectué le 24 juillet en fin d'après-midi. Une quarantaine de parents sont venus aidés et il a suffi d'1h30 pour tout emménager.

La rentrée a eu lieu le 2 septembre : tout le monde était ravi. 172 enfants sont scolarisés cette année répartis en 50 enfants en maternelle (2 classes) et 122 en élémentaires (5 classes).

Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle directrice : Chloé Castan, qui est également maîtresse de CM2.

D'autre part, le fonctionnement de l'Alaé a changé : avec une directrice et une directrice adjointe. Des animateurs ont été recrutés.

L'année démarre bien.

Nous rappelons qu'il y a matinée portes ouvertes à l'école samedi 7 septembre de 9h à 12h et que chacun est le bienvenu.

c) Projet d'antenne-relais sur la commune de Mons.

La commune a reçu de la part de l'opérateur SFR, un dossier d'information concernant un projet d'installation d'une nouvelle antenne-relais sur un terrain privé de notre territoire. Le document révèle les dimensions de l'ouvrage projeté : une tour de 42 mètres de hauteur sur un socle de 5x5 mètres, située à moins de 200 mètres linéaires de nombreux riverains (quartiers Cantalauze et Gaudens), implantée en bord d'une voie d'accès au village et à proximité d'un bois classé EBC.

Par retour de courrier, la commune a fait connaître son refus concernant à la fois l'implantation et les dimensions de l'ouvrage et en proposant d'autres emplacements plus éloignés des habitations et plus hauts en altimétrie pour permettre de réduire la taille de l'antenne. Il a également été demandé à SFR une simulation de l'exposition des riverains aux champs électromagnétiques

La population a été informée immédiatement et tout particulièrement les riverains, auxquels il a été demandé de faire connaître leur avis dans le court délai de trois semaines, accordé par la loi dite loi "Abeille" du 9 février 2015. La population monsoise a rapidement réagi. De nombreux courriers sont reçus en mairie s'opposant à ce projet. Un bilan de cette concertation sera fait le 11 septembre prochain et transmis à l'opérateur SFR et au propriétaire.

Un collectif s'est constitué et a lancé une pétition récoltant à ce jour, plus de 700 signatures. Son représentant a été reçu une première fois en mairie le 27 Août. Puis le Mercredi 4 septembre en présence de Madame la Députée, Corinne VIGNON qui a accepté d'apporter son soutien au collectif. Une prochaine rencontre a pu être organisée avec Messieurs Guillaume FAURÉ, Délégué Régional SFR, Jérôme PAGÈS, Responsable environnement SFR et un Représentant de Cellnex Telecom. Cette rencontre aura lieu le vendredi 13 septembre à 14h30, dans les locaux de la Mairie de Mons, en présence Madame le Maire, Véronique DOITTAU et celle de l'adjoint Bernard PROUST ainsi que des représentants du collectif.

A ce jour, aucune demande d'autorisation d'urbanisme n'a été reçue en mairie.